

Direction de l'Economie et de l'Emploi DEE  
Boulevard de Pérolles 25  
1701 Fribourg

Fribourg, le 21 septembre 2017

### **Position sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la promotion économique**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Le Parti Démocrate-Chrétien du Canton de Fribourg a pris connaissance avec un très grand intérêt de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la promotion économique et vous remercie de l'associer à la présente consultation.

#### **1. Considérations générales**

Le PDC partage les préoccupations du Conseil d'Etat quant à l'évolution du contexte général des entreprises en matière technologique et concurrentielle. Les enjeux pour les entreprises du canton sont importants et l'Etat doit se positionner de manière forte comme place économique en tant que telle et souhaite que l'ambition de la promotion économique aille bien au-delà de nos frontières, particulièrement sur les forces spécifiques de nos entreprises.

Dans ce sens, les réflexions suivantes devraient être menées dans le cadre d'une stratégie de promotion économique :

- Quelles sont les forces de notre économie ? Dans quels secteurs pouvons-nous nous distinguer et donc profiter d'effet de niche ? Nous pensons en particulier à mettre en exergue un pôle d'excellence en lien avec le domaine alimentaire.
- Quels sont les zones principales à développer ? Qu'en est-il des zones stratégiques et d'importance cantonale ? Nous souhaitons une réflexion concernant le financement de leur équipement par l'Etat.
- Quels sont les liens et partenariats principaux à soigner à l'échelon local, régional, national et international pour défendre et positionner la place économique fribourgeoise ?

Ces questions ont certainement déjà été thématiques au sein de la promotion économique mais il serait important de replacer, dans le cadre de la modification de la présente loi, les lignes directrices principales. On constate par ailleurs l'étroit lien entre plusieurs dossiers comme par exemple la politique foncière active, la politique financière et fiscale, etc.

Concernant la présente loi, le PDC tient les considérations suivantes:

- Les modifications telles que présentées vont bel et bien dans le sens du développement d'une réelle place économique fribourgeoise, toutefois, il convient de ne pas oublier les PME des secteurs primaires et secondaires et le maintien des places de travail dans ses secteurs ;
- Le renforcement et l'élargissement des mesures d'aide vont dans la bonne direction mais pourraient être encore plus ambitieuses ;
- L'attribution de mandats externes d'évaluation a du sens au vu des compétences de spécialistes présentes dans les deux institutions mentionnées. Une interrogation subsiste quant à la décision finale et l'information à l'ensemble du collège du Conseil d'Etat.
- La présente loi devrait tenir compte d'une collaboration en matière de recherche et d'innovation avec les HES et les universités.

## **2. Examen de détails des propositions de modifications et des articles**

*Art 3, lettre f)*

La proposition parle d' « esprit d'entreprise ». Il est plus opportun de parler d'esprit entrepreneurial, car les projets sont menés avant tout par les personnes.

*Art. 22a c)*

Le PDC note l'augmentation du champ de compétence de la Direction.

Nous vous remercions pour votre travail et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

### **Pour le PDC du canton de Fribourg**

Laurent Dietrich  
Président de la Commission Finances et Economie

Noam Rey  
Vice-président de la Commission

### **Pour tout renseignement :**

Laurent Dietrich, député, président de la Commission Finances et Economie, 079 532 08 68  
Noam Rey, vice-président de la Commission Finances et Economie, 079 816 34 23